

# Municipalité de la Commune d'Arzier-Le Muids

# Préavis No 18/2025 Au Conseil communal

Demande de crédit de CHF 1'485'000.-- TTC pour la création d'une interconnexion en eau potable entre les Communes d'Arzier-Le Muids et de Bassins

Délégué municipal

M. Frédéric Guilloud

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

La sécurité de l'approvisionnement en eau potable de notre commune est une priorité absolue. Notre réseau est principalement alimenté par le réservoir des Sendys, lui-même dépendant de ressources qui ont montré leurs limites, notamment lors de l'étiage extrême de 2022 où la source du Montant a tari. Cette situation a mis en évidence la nécessité de diversifier et de sécuriser nos sources d'approvisionnement.

Parallèlement, la Commune voisine de Bassins dispose de ressources en eau excédentaires mais ne bénéficie pas d'une interconnexion de secours fiable. Une collaboration entre nos deux communes est donc apparue comme une solution mutuellement bénéfique et pertinente.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui concrétise cette collaboration et fait suite au préavis 13/2024 (crédit d'étude) que votre Conseil a approuvé en novembre 2024. Il consiste à créer une liaison d'eau potable entre nos deux réseaux. Cette infrastructure permettra non seulement de pallier les déficits en période de sécheresse en important de l'eau depuis Bassins, mais également d'offrir un secours à Bassins en cas de besoin. De plus, ce projet est inscrit dans notre Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) et permettra de renforcer significativement la défense incendie de nos deux territoires, condition nécessaire à l'obtention d'une subvention de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA).

Nous rappelons que le crédit d'étude prévoyait également la prospection aux gorges de Moinsel pour rechercher une éventuelle nouvelle source d'approvisionnement et que ces travaux se poursuivront ces prochaines années.

#### 2. Descriptif

Le projet, détaillé dans le mémoire technique et les plans du bureau Miaz et Weisser SA, s'articule autour de trois axes principaux :

- 1. Création d'une conduite de liaison : Une nouvelle conduite en fonte de 200 mm de diamètre sera posée sur une longueur d'environ 2.3 kilomètres. Elle reliera le réseau d'Arzier-Le Muids (secteur Les Viroux) au réseau de Bassins (à proximité du réservoir des Plattets)¹. Le tracé a été optimisé pour suivre majoritairement des chemins forestiers existants, minimisant ainsi l'impact sur l'environnement. Une attente sera également prévue pour raccorder une future ressource potentielle identifiée dans les gorges du Moinsel.
- 2. Construction d'une station de pompage (STAP) : Située sur le territoire de Bassins, cette station permettra de pomper l'eau depuis le réseau de Bassins vers celui d'Arzier-Le Muids. Elle sera équipée de deux pompes capables de fournir un débit de 400 l/min chacune. Nos réserves en eau et la connexion existante avec la station du Montant nous permettent de garantir l'apport requis par l'ECA en cas d'incendie et ainsi d'éviter des surcoûts dans le projet actuel. L'échange d'eau dans le sens inverse (Arzier-Le Muids vers Bassins) se fera de manière

Préavis municipal No 18/2025 page 2/4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. plan en annexe

- gravitaire grâce à une vanne de régulation. En cas d'incendie, nous pourrons fournir 2'000 l/min comme demandé par l'ECA.
- 3. Modifications au réservoir des Sendys : Des adaptations techniques mineures seront réalisées dans notre réservoir principal pour optimiser l'arrivée de l'eau en provenance de Bassins et améliorer le renouvellement de l'eau dans les cuves, conformément aux exigences sanitaires. Il nous paraît opportun de souligner que les travaux envisagés tiennent compte des éventuelles exigences (connues à ce jour) pour un potentiel raccordement avec la Commune de St-Cergue.

Ce projet représente une solution robuste et durable pour la gestion de l'eau, valorisant les ressources locales dans un esprit de collaboration intercommunale, tout en répondant aux exigences et volontés cantonales en termes de résilience dans l'alimentation en eau des communes vaudoises.

### 3. Coûts

# Coûts du projet

Conduite de liaison	CHF	736'000.00
Station de pompage	CHF	286'000.00
Modifications au réservoir des Sendys	CHF	38'000.00
Electricité et télécommande	CHF	105'000.00
Honoraires géomètre, pédologue et hydrogéologue	CHF	20'000.00
Travaux forestiers et remise en état du chemin	CHF	30'000.00
Etudes et direction des travaux	CHF	88'000.00
Total intermédiaire HTVA	CHF	1'303'000.00
Divers, imprévus (arrondi à env. 5,43%)	CHF	70'728.03
Sous-total HTVA	CHF	1'373'728.03
TVA 8.1%	CHF	111'271.97
Total TTC	CHF	1'485'000.00

Ces montants correspondent aux résultats des appels d'offres respectant les recommandations des marchés publics.

Une subvention de 20% est attendue pour l'ensemble du projet. Celle-ci n'est pas mentionnée dans le tableau car la responsabilité financière engagée de notre Commune est sur le montant total des coûts.

### 4. Charges d'exploitation (fonctionnement)

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 32'298.75, représentant les intérêts et amortissement projetés sur 60 ans.

A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

## 5. Plan d'investissement

Cette dépense figure au plan d'investissement pour un montant de CHF 2'000'000.-- prévue en 2025.

page 3/4

#### 6. Conclusion

Ce projet d'interconnexion est une opportunité unique de répondre à plusieurs enjeux majeurs : il sécurise durablement notre approvisionnement en eau potable, il renforce notre défense incendie, il concrétise une collaboration régionale intelligente et il valorise des ressources existantes. En une seule réalisation, nous atteignons plusieurs objectifs essentiels pour le bien-être et la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 18/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 1'485'000.-- TTC

pour la création d'une interconnexion en eau potable avec la Commune de Bassins

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

# Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 18/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 1'485'000.-- TTC pour la création d'une interconnexion en eau potable avec la Commune de Bassins

2. de financer ce dernier par l'emprunt.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 29 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalite

ouise Schweizer

Le Secrétaire

Quentin Pommaz

## Annexes:

- Plan
- Convention signée par les Municipalité